



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2023 - 130
Séance du 8 décembre 2023

**Programmation des actions 2024 financées par la
Contribution de Vie Etudiante et de Campus**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 6

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission formation et vie universitaire du 1^{er} décembre 2023.

La programmation des actions 2024 financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

